

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 août 1963

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. CHEVRIER—DÉCLARATION SUR
L'OPINION RELATIVE AU DÉCRET DES
SURTAXES

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier soir, en réponse à une question de l'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings, j'ai dit qu'il n'y avait pas eu d'avis, ni écrit ni oral, de donné sur le décret des surtaxes. Quant à un avis par écrit, il ne saurait y avoir de doute. J'ai cherché et n'en ai pas trouvé.

A propos d'un avis oral, en repensant à la question une fois de retour à mon bureau hier soir, je me suis rappelé qu'on m'avait déjà dit que l'affaire avait été discutée verbalement à l'époque. Si j'ai induit la Chambre en erreur, je m'en excuse, mais ce n'était pas intentionnellement. Quoi qu'il en soit, en ce qui touche le bill à l'étude, j'estime hors de cause la question de savoir si l'ancien gouvernement a bénéficié d'un avis oral, sans parler de l'avis par écrit. En tant que ministre de la Justice et en tant que conseiller juridique de la Couronne aux termes de la loi sur le ministère de la Justice, j'ai informé le Gouvernement que, d'après moi, le décret sur les surtaxes n'avait pas été émis valablement. De toute façon, même s'il ne planait qu'un doute au sujet de cette importante question, il serait dans l'intérêt public de le dissiper, ce qui est précisément à quoi tend le bill.

DROGUES ET PARASITICIDES

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. H. C. Harley (Halton) présente le 1^{er} rapport du comité spécial des aliments et drogues et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

LES TRANSPORTS

LE CANAL DE WELLAND—ON DÉCIDE
LE JUMELAGE DES ÉCLUSES

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration qui ne manquera pas d'intéresser la Chambre, je crois. Le gouvernement a décidé d'effectuer le jumelage de toutes les

écluses du canal de Welland; les travaux de construction débiteront l'hiver prochain.

La réalisation de ce projet s'impose si l'on veut éliminer l'encombrement qui, d'après les prévisions relatives au trafic, posera un grave problème dès 1966 si on continue d'utiliser le réseau actuel d'écluses simples. Elle contribuera également à augmenter le trafic dans ce secteur. Au cours de la saison de navigation de 1961, qui a duré 260 jours, une moyenne de 4 navires par jour durant 162 jours ont attendu leur tour pour entrer dans le canal. En 1962, la situation empira; une moyenne de 7 navires par jour durant 194 jours attendaient leur tour. La même tendance a continué de se manifester pendant la saison de 1963.

On procédera au jumelage des écluses 1, 2, 3, 7 et 8. Grâce à ces travaux, on estime que la capacité matérielle du canal s'augmentera de 60 p. 100.

On estime que les travaux de jumelage coûteront 180 millions de dollars. Nous présenterons à la Chambre un projet de loi tendant à modifier l'article 13 de la loi sur la voie maritime du Saint-Laurent, en vue d'augmenter le pouvoir d'emprunt de l'Administration pour qu'elle puisse obtenir les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet.

En raison des dépenses considérables à effectuer, il faudra se demander sérieusement s'il n'y a pas lieu d'annuler la suspension des péages qui était entrée en vigueur le 18 juillet 1962.

Le programme des travaux de jumelage des écluses et de construction des ouvrages connexes s'échelonna sur une période d'un peu moins de cinq ans. On a établi ce programme de façon à assurer le maximum de sécurité pendant la construction, à éviter des frais excessifs et à interrompre le moins possible le passage des navires et la circulation routière. On estime que le programme de construction, qui s'étendra sur une période de plus de quatre ans, dont cinq hivers, nécessitera une main-d'œuvre comprenant de 4 à 6 mille hommes qui seront employés presque continuellement à longueur d'année. En prévision de ces travaux, l'Administration de la voie maritime a entrepris en 1960 le tracé des plans et, en 1962, a exproprié 320 acres de terrain nécessaires au jumelage des écluses. Le programme de construction en vue du jumelage commencera cette année par